

DEMANDE DE CONTROLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conformément au Code de la Santé Publique et à la suite de votre demande, nous allons réaliser le contrôle de conformité du raccordement d'assainissement non collectif de votre bien immobilier.

Le Grand Montauban, Communauté d'Agglomération, a mandaté la société **O d'Alba**, pour contrôler les assainissements non collectifs :

« En rendant obligatoire le contrôle de conformité des raccordements sur la partie privée à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé au réseau d'assainissement ou susceptible de l'être, ce qui permet également d'harmoniser les pratiques entre l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif. »

Votre présence est indispensable au bon déroulement de cette opération.

Pour le bon déroulement du contrôle, nous vous remercions par avance de rendre accessible et visitable l'ensemble de vos installations : toilettes, lavabos, gouttières...

Les regards de visite extérieurs devront être dégagés et levable afin de faciliter et sécuriser leur accès.

Nous vous demandons également de tenir vos animaux de compagnie afin de faciliter le travail de nos collaborateurs.

Si lors de ce contrôle, les tests réalisés mettent en évidence une non-conformité de votre raccordement, réglementairement, il vous appartient de réaliser immédiatement les travaux de mise en conformité.

Cependant, la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban accorde un délai d'un an à compter de la notification des conclusions du contrôle pour procéder aux opérations de mise en conformité de vos installations (délibération n°16/02/2016 et article L 1331-8 du CSP).

Nous vous invitons à nous signaler la réalisation de ces travaux afin que nous puissions réaliser une **contre visite payante**, en nous contactant par courrier à l'adresse mentionné ci-dessus ou par courriel à l'adresse suivante : (controleassainissementsdo@saur.com)

Dans l'attente de vous rencontrer, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

LES RENDEZ-VOUS SONT PRIS PAR EMAIL AVEC LE PROPRIETAIRE OU L'AGENT IMMOBILIER UNIQUEMENT.



Demandeur du contrôle *	<input type="checkbox"/> Agent immobilier <input type="checkbox"/> Propriétaire
Cadre réservé aux coordonnées du PROPRIETAIRE UNIQUEMENT Nom / Prénom / adresse / Tél / Mail (OBLIGATOIRE)*
Adresse du bien à contrôler *	
Type de bien à contrôler *	<input type="checkbox"/> SANS EAU (prévoir eau à la charge du propriétaire ou de l'agent immobilier) un logement sans eau ne sera pas contrôlé. (Nouveau rdv au tarif contre visite) <input type="checkbox"/> Maison <input type="checkbox"/> Appartement : N° Appt..... N° Bat..... Etage <input type="checkbox"/> Immeuble collectif : Nbres d'appartement à contrôler <input type="checkbox"/> Autres : Nbres de points d'eau :
Informations obligatoires : Personne à contacter pour le rdv Propriétaire / agent immobilier (Nom/Tél/@/Qualité) <u>UNIQUEMENT *</u>	
INFORMATION OBLIGATOIRE LOCATAIRE*	NOM : PRENOM : NUMERO DE TELEPHONE :

« Passé 15 minutes d'attente, sans avoir prévenu de votre retard, le rendez-vous sera considéré comme annulé, il devra être reporté à une date ultérieure et vous sera facturé au prix d'une contre visite »

*Merci de compléter les champs obligatoires.

Fait le

Signature :

A

